

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 133

présenté par

M. Bono, M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Lepetit, M. Lesterlin, M. Pérat,
Mme Coutelle, M. Jibrayel, Mme Touraine, M. Vauzelle, M. Pupponi,
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 119 du Gouvernement
-----**APRÈS L'ARTICLE 2**

Supprimer les deuxième et troisième phrases de l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de supprimer des dispositions qui, en fixant les missions du STIF et de la RATP, empiètent sur le périmètre d'intervention de la SNCF.